Informations de base	
1998/2234(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE, art. 141 et annexe V, art. 5: sous-commissions, refus de la décharge **Subject** 8.40.01.06 Commissions, délégations interparlementaires 8.70.03.01 Textes de base sur la décharge	

Acteurs principaux			
	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	REGL Règlement, vérification des pouvoirs et des immunités	FAYOT Ben (PSE)	19/01/1999